

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

(SUITE)

(Voir la deuxième page de cette couverture.)

GRÈCE. — M. le Dr J. GALVANI, président de la Société grecque de la Croix-Rouge, professeur à l'Université, à *Athènes*.

HESSE. — M. BUCHNER, Geheimer-Ober-Konsistorialrath, président de la Société hessoise de la Croix-Rouge, à *Darmstadt*.

HONGRIE. — Direction de la Société hongroise de la Croix-Rouge, Kecskenyigasse, 5, à *Budapest IV*.

ITALIE. — Présidence de la Croix-Rouge italienne, à *Rome*.

JAPON. — Société japonaise de la Croix-Rouge, à *Tokio*.

MONTÈNEGRO. — Mgr. MITROFAN, archevêque métropolitain, président de la Société monténégrine de la Croix-Rouge, à *Cettigné*.

NORVÈGE. — M. THAULOW, général-major, pour le Comité central norvégien de secours aux militaires blessés, à *Christiania*.

PAYS-BAS. — M. le major W. J. VERVLOET, secrétaire, pour le Comité supérieur de la Croix-Rouge néerlandaise, Lange Voorhout, à *La Haye*.

PEROU. — M. Ch. SOTOMAYOR, secrétaire perpétuel de la Société péruvienne de la Croix-Rouge, à *Lima*.

PORTUGAL. — Société portugaise de la Croix-Rouge, à *Lisbonne*.

PRUSSE. — Comité central de l'association prussienne de la Croix-Rouge. Wilhelmstrasse, 73, à *Berlin*.

ROUMANIE. — M. Georges Gr. CANTACUZÈNE, président de la Société roumaine de la Croix-Rouge, à *Bucharest*.

RUSSIE. — Comité central russe de la Croix-Rouge. Rue des Ingénieurs, 9, à *St-Petersbourg*.

SAXE. — M. le comte VITZTHUM, président de la Société saxonne de secours aux militaires blessés, à *Dresde*.

SERBIE. — M. le général FRANASSOVITCH, président de la Société serbe de la Croix-Rouge, à *Belgrade*.

SUÈDE. — Comité central de la Société suédoise de la Croix-Rouge (Svenska Föreningen Röda Korset), à *Stockholm*.

SUISSE. — M. le major Dr G. SCHENKER, secrétaire de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, à *Aarau*.

TRANSVAAL. — M. le Dr J.-B. KNOBEL, président de la Société transvaalienne de la Croix-Rouge, à *Prétoria*.

TURQUIE. — Société ottomane de secours aux militaires blessés, Hôtel de l'administration sanitaire centrale de l'Empire, à *Galata, Constantinople*.

URUGUAY. — M^{me} Aurelia RAMOS DE SEGARRA, présidente de la Société uruguayenne de la Croix-Rouge, Calle Cerrito, 337, à *Montevideo*.

VENEZUÉLA. — Senor Presidente de la Sociedad de la Cruz-Roja venezolana, Banco Caracas, à *Caracas*.

WURTEMBERG. — Société wurtembergeoise de la Croix-Rouge, à *Stuttgart*.

SOMMAIRE

- Comité international.** — Ouvrages reçus et publications nouvelles, 135.
— La prochaine Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge (104^{me} circulaire), 138. — La Conférence révisionniste de la Convention de Genève, 140. — Aperçu de quelques costumes en usage chez les Sociétés de la Croix-Rouge (avec planches), 141.
- Allemagne.** — Le Comité central allemand et la guerre sud-africaine, 143.
— Emile von Burchard et le comte Guillaume de Bismarck (nécrologies), 148. — Projet de loi sur la protection de l'emblème de la Convention de Genève, 149. — L'Association des établissements hospitaliers de la Croix-Rouge, 150. — Les exigences des services sanitaires dans les guerres d'outre-mer, 151.
- République Argentine.** — La Société argentine en 1900, 153
- Espagne.** — Nouvelles de la Société espagnole, 154.
- France.** — Le Congrès international des œuvres d'assistance en temps de guerre, 157. — Blessés du siège de Pékin, 164
- Grande-Bretagne.** — Lord Wantage (nécrologie), 166. — L'enquête anglaise au sud de l'Afrique, 167.
- Norvège.** — La Société norvégienne de 1895 à 1901 171
- Pays-Bas.** — Ambulances néerlandaises de la Croix-Rouge dans le sud de l'Afrique, 173.
- Portugal.** — Echo de la guerre anglo-transvaalienne, 176.
- Russie.** — La prochaine Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, 177. — Projet de loi sur la création d'une caisse de retraite officielle pour les sœurs de charité de la Croix-Rouge, 178
- Suisse.** — Séance de la Direction de la Croix-Rouge suisse, 180. — Le Secrétariat sanitaire suisse en 1900, 181. — Cours des médecins des neuf circonscriptions territoriales, 182. — Du droit d'accéder à la Convention de Genève, 183.
-

Le Bulletin international paraît régulièrement tous les trois mois
(vers la fin des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre).

Prix, franco, pour un an et pour tous les pays de l'Union postale,
six francs. — *Prix du numéro* Fr. 1,50.

On s'abonne auprès du Comité international ou des divers Comités
centraux (voir leurs adresses ci-contre).

Une table générale des trente premières années est en vente, au prix de fr. 2 50,
auprès de M. Paul Des Gouttes, secrétaire de la Présidence du Comité
international, avocat à Genève.